

CONTRAT DE LOCATION 2020

Avant de remplir le contrat, veuillez nous contacter afin de connaître les disponibilités et mettre une option

Nom													
Prénom													
Adresse													
Code postal						Ville :				Pays			
Téléphone							Mail	@					
Nbre adulte(s)		Nbre Enfant(s)		Age						Nbre Chien ou chat			

Je soussigné(e), après avoir pris connaissance de vos conditions, déclare vous réserver pour la période
Du / /2020 16h00 au / /2020 de 10h30.

Je choisis ma location. Veuillez surligner votre choix, merci

TENTE CARAIBES 4/5P 2CH sans sanitaire
MH SUPER VENUS 4P 2CH
MH PANORAMIQUE 4/6P 2CH
MH SUPER MERCURE 4/6P 2CH

PRIX DE LA LOCATIONSEMAINE(S) xNUITS(S) x	
VOITURE SUPPL / JOUR X €	
LOCATION KIT DRAP X 10 €	
FRAIS DE RESERVATION		5 €
ANIMAL / JOUR X €	
ARRHES VERSES	30 %	

REGLEMENT : chèque à l'ordre de : LE BOIS DE SOPHIE

La location ne sera enregistrée qu'après un versement des arrhes correspondant à 30 % du montant total de la location dont 5 € de frais de réservation. Le solde, la taxe de séjour (0,22 € / jour / pers à partir de 18 ans), les 2 chèques de caution (200 € + 80 €) seront à verser le jour d'arrivée

RESERVATION

L'inscription effective n'est prise en compte qu'à réception du contrat de location rempli et signé par vos soins, et accompagné de 30% du montant de votre séjour. Toute annulation ou départ prématuré ou une arrivée tardive ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

SOLDE

Le solde, la taxe de séjour, la garantie (200 €) et la caution ménage (80 €) seront à verser lors de votre arrivée. Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser au préalable le propriétaire et lui faire parvenir le solde de la location à la date initialement prévue.

UTILISATION DES LIEUX

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible à partir de 16h00 et en fera bon usage conformément à la destination des lieux. A son départ, au plus tard à 10h30, il s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'aura à son arrivée.

DEPOT DE GARANTIE

Si l'état des lieux de sortie n'appelle pas d'observations, les chèques de garantie et de caution ménage seront déchirés. En aucun cas, il ne sera vérifié la veille du départ, uniquement à partir de 10h30, le jour du départ. La location doit être vide de tout objet personnel. En cas de dégradation d'objets de la location, occasionnée par le locataire, le montant de la garantie sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement sur présentation de justificatifs par le propriétaire. Si l'état des lieux de sortie n'est pas impeccable, la caution ménage vous sera déduite.

CALME ET TRANQUILITE DU DOMAINE

Le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil indiquée ; à titre exceptionnel et sous réserve de l'accord du propriétaire, il pourra être dérogé à cette règle. Dans ce cas, le sur le contrat de réservation.

ANNULATION

L'annulation d'une réservation en basse-saison (28 avril au 30 juin et du 1 septembre au 30 septembre) de votre séjour, 7 jours avant votre arrivée, entraîne la perte de vos arrhes et l'annulation d'une réservation en haute-saison (du 30 juin au 1er septembre) intervenant à partir du 1er mai de l'année courante, entraîne la perte de vos arrhes. Au-delà, la totalité de la location est due. Si par suite de circonstances indépendantes de votre volonté (décès, accident ou maladie nécessitant une hospitalisation), les sommes versées ne seront remboursées que sur présentation de justificatifs. Si après annulation simple, le propriétaire parvient à relouer la location à cette période et au même prix, les sommes versées seront remboursées. Si vous interrompez votre séjour, aucun remboursement ne sera effectué sauf si la responsabilité du propriétaire est mise en cause.

ANIMAUX

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les animaux ne sont acceptés que s'ils sont tenus en laisse et munis de leur tatouage et de leur carnet de vaccination. Ils sont interdits à la piscine et sur le court de tennis ; interdits également sur les literies des locations sous peine de dédommagements.

LITIGES

A défaut d'accord entre le propriétaire et le locataire, tout litige pourra être soumis aux tribunaux compétent

Le / / 2020
(Signature suivie de la mention

**Route d'Aynac 46120 LACAPELLE-MARIVAL
05 65 40 82 59 – 06 80 59 79 86**

campingboisdesophie@gmail.com – www.camping-lot-leboisdesophie.com

SARL LA CHENERAIE RCS 329789655-SIRET B329789655 / N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR17329789655
BANQUE POPULAIRE OCCITANE FR76 1780 7008 0545 3219 5513 258